

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 17 février 2022

Le président, M. Rasul Mawjee, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe régieson et NRTV pour la retransmission en streaming et en direct de la présente séance.

En date du 8 février 2022, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir. À partir d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a levé la majorité des mesures nationales de lutte contre la pandémie de coronavirus. Aussi, les Conseiller-ère-s peuvent s'asseoir où bon leur semble. Des tables seront mises à leur disposition dès la prochaine séance du 24 mars 2022. Le port du masque n'est plus obligatoire.

En ce qui concerne les micros, les Conseiller-ère-s sont prié-e-s de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera alors vers eux-elles.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 63 Conseillères et Conseillers.

Il y a 9 excusé-e-s (Mmes Nathalie Lamarque, Stéphanie Larrivé, Stella Motta Larrivé et Anita Waeber, MM. Sébastien Bertherin, Moritz de Hadeln, Yves Froidevaux, Victor Mendes Boavista et Michael Sordet).

3 absent-e-s (Mme Rosanna Vaccaro, MM. Charanjit Dhanjal et Dimitri Grandjean).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 2 postulats :

- Postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseiller-ère-s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Postulat de M. Steve Binggeli et consorts, au nom du GDG, intitulé « La Glandoise : une promenade autour de la Ville pour notre bien-être ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseiller-ère-s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2021.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 15** relatif à la demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 16** relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin de Fontenailles.

Autres objets

8. Rapport de la Commission chargée de préavis sur la prise en considération de la motion de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants de notre Marché hebdomadaire ».
9. Postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop ».
10. Postulat de M. Steve Binggeli et consorts, au nom du GDG, intitulé « La Glandoise : une promenade autour de la Ville pour notre bien-être ».
11. Rapport de la Commission de gestion concernant le dicastère bâtiments & urbanisme.

Divers

12. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur cet ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

Avec l'arrivée de Mme Rosanna Vaccaro, le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 64.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2021

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2021.

3. Communications du Bureau

- Le don des jetons de présence des Conseiller-ère-s lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2021 a permis de récolter et de faire une donation de CHF 2'120.- à l'Association La Brique Suisse. Le président remercie chaleureusement les Conseiller-ère-s pour leur générosité et souhaite que l'association précitée fasse bon usage de cette donation.
- Le 11 décembre 2021, à l'invitation de la Société de développement, M. Rupert Schildböck, 1^{er} vice-président, a participé au traditionnel repas des Aînés. À cette occasion, au nom du Conseil communal, il a transmis aux personnes présentes ses chaleureux vœux de fin d'année.
- Par courrier du 30 décembre 2021, Mme Catarina Strickler a adressé un courrier au président intitulé « Dépassement de la valeur limite pour une antenne 5G : nous exigeons le rejet immédiat de la procédure d'annonce ! ».

Il lui a été répondu en date du 14 janvier 2022 que s'il est de la compétence du Conseil communal d'adopter le Plan directeur communal ainsi que le Plan directeur intercommunal ou régional, il n'a pas autorité à statuer sur l'augmentation de puissance des antennes 5G et sur les procédures relatives aux permis de construire. En effet, selon l'art. 4 al. 4 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), « *La municipalité est chargée de faire observer les prescriptions légales et réglementaires, ainsi que les plans en matière d'aménagement du territoire et des constructions* ».

- Le 10 janvier 2022, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 26 janvier 2022, le président et la secrétaire du Conseil communal, en compagnie de la Municipalité, ont rencontré Mme le Préfet Chantal Turin pour son inspection annuelle. Elle a félicité la tenue des documents et n'a pas eu de remarque particulière à formuler.
- Le 26 janvier 2022, le président et la secrétaire du Conseil communal ont également participé à une séance de formation destinée aux président·e·s et secrétaires de conseils du district de Nyon, laquelle a eu lieu à Prangins. Les présentations y relatives ont été transmises aux Conseiller·ère·s par voie électronique.

Lors de cette soirée, les compétences du Conseil communal ont été clarifiées, à savoir la validation des règlements, la validation de l'arrêté d'imposition, le budget, la gestion et les comptes, l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, et les décisions sur les préavis municipaux. Tout ce qui n'est pas de la compétence exhaustive attribuée au Conseil communal est de la compétence de la Municipalité. Il est donc bien clair que, dans leur façon de faire, les Conseiller·ère·s ont un grand regard pour dire s'il-elle·s sont d'accord ou non sur les objets de leur compétence, et c'est le droit le plus fort qu'il-elle·s ont. En revanche, l'exécution et l'exploitation pour la bonne gestion de la Commune est de la responsabilité de la Municipalité.

Dans la mesure où plusieurs objets mériteront quelques clarifications lors de la présente séance, le président profite de rappeler que la surveillance de la Municipalité est effectuée par le Conseil d'État et que le Conseil communal n'est pas l'organe de surveillance de la Municipalité.

- Le 13 février dernier était jour de votation fédérale. 4 objets étaient soumis au scrutin populaire et le président donne les résultats pour la Commune, soit :
 - Initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » : objet refusé par 2'365 non, 550 oui, 77 bulletins blancs et 16 bulletins nuls, taux de participation de 43.21 %.
 - Initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) » : objet accepté par 2'075 oui, 901 non, 6 bulletins blancs et 26 bulletins nuls, taux de participation de 43.21 %.
 - Modification de la Loi fédérale sur les droits de timbre : objet refusé par 1'636 non, 1'216 oui, 130 bulletins blancs, 23 bulletins nuls, taux de participation de 43.17 %.
 - Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias : objet accepté par 1'644 oui, 1'254 non, 85 bulletins blancs, 14 bulletins nuls, taux de participation de 43.05. %.
- Par courrier du 14 février 2022, la Municipalité a sollicité un délai supplémentaire pour répondre au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au Centre sportif En Bord ». Le Bureau a approuvé cette demande et une réponse est attendue pour la séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2022 au plus tard.
- Le 14 février 2022, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 24 mars prochain.
- Le 20 mars 2022, les citoyen·ne·s vaudois·es sont appelé·e·s à élire le Grand Conseil vaudois ainsi que le Conseil d'État (1^{er} tour). Le 2^{ème} tour de l'élection du Conseil d'État aura quant à lui lieu le 10 avril 2022.

Le président souhaite bonne chance à toutes et tous les candidat·e·s. Il rappelle aux Conseiller·ère·s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux·elles.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

- Elle aimerait tout d'abord excuser l'absence de M. le Municipal Thierry Genoud à la présente séance.
- Référendum Plan d'affectation (PA) « La Crétaux » : par courrier reçu le 17 janvier 2022, la Préfecture du district de Nyon a confirmé, par arrêté de convocation, la date du scrutin qui a été fixée au le 15 mai 2022. La convocation à ce scrutin sera affichée au pilier public dès le 28 mars 2022.
- Développement durable : le 2 mars prochain, à la Salle communale, la Municipalité et l'Office du développement durable organise une séance d'information, destinée aux propriétaires, concernant les installations solaires sur le toit de propriétés par étage (PPE). À cette occasion, un bureau d'ingénieur expert en solaire présentera les avantages du photovoltaïque pour les PPE. Cette séance, sans engagement, est ouverte à toute personne intéressée. Dans un second temps et en cas d'intérêt, la ville de Gland offrira des conseils et un suivi des projets avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs pour les démarches concernant l'installation des photovoltaïques pour plusieurs propriétaires, jusqu'à la mise en service. L'idée est de favoriser la participation à un appel d'offres groupé.
- Commission permanente du développement durable : la Municipalité a pris note des nouvelles personnes qui se sont annoncées pour rejoindre cette Commission et les en remercie. La prochaine séance aura lieu le mercredi 30 mars 2022 à 19h00. Une convocation sera envoyée ultérieurement.
- Programme de législature : les Conseiller-ère-s ont trouvé à leurs places un bon exemplaire du programme de législature 2021-2026.

Le programme de législature avait été annoncé et la Municipalité a souhaité tenir les délais. C'est un acte fort qui permet à l'exécutif de se projeter dans les 5 années à venir. Dans cette démarche, la volonté municipale a été d'intégrer les collaborateur-trice-s dans une approche participative, d'écoute et de compréhension mutuelles, mais sur la base de volontariat, pour participer à des ateliers de travail. Au total, une cinquantaine de collaborateur-trice-s ont participé à ces ateliers.

Les idées et l'expertise professionnelle de ces dernier-ère-s ont été entendu-e-s et colorent la vision générale du programme de législature, lequel se décline en 7 grands projets, en 5 axes de travail et en plusieurs sous-projets.

L'ambition et le vœu de la Municipalité pour cette législature est aussi de placer l'Humain au centre de son action. L'Humain comme citoyen, collaborateur, habitant, voisin, propriétaire, partenaire ou encore usager de la Ville.

Pour la Municipalité, cela signifie du partage, de l'écoute, de se nourrir des idées des un-e-s et des autres, de favoriser la créativité et de faire travailler l'intelligence collective, ce qui va lui permettre de valoriser des idées fortes venant de la base. Cela a aussi amené la Municipalité à définir 5 valeurs, lesquelles sont ressorties des ateliers : la créativité, le respect, la proximité, le dynamisme et l'efficacité.

En toile de fond, comme un fil rouge, la durabilité est un axe de travail transversal. Cette durabilité s'impose à l'action de la ville de Gland de par les règlements et les objectifs qui ont été fixés mais, pour la Municipalité, elle est intégrée dans l'ensemble des projets choisis. Basée sur la création du futur Agenda 2030 de la ville de Gland, la politique du développement durable trace son chemin et ruisselle dans les projets de la Ville.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Le groupe des assistant-e-s de sécurité publique (ASP) dispose aujourd'hui de 5 membres, dont la personne en charge de la police administrative. Une procédure de recrutement est actuellement en cours, dont le délai se termine le 28 février 2022. Des formations sont prévues à Savatan pour 10 semaines, soit un agent dès le mois d'avril 2022 et un autre dès le mois de septembre 2022. L'objectif est d'arriver à la fin de l'année 2022 avec 6 agents dans une équipe qui a bien besoin de se reconstituer.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Culture, logement, affaires sociales)

- La Pépicerie de Gland : en octobre dernier, l'association « Art'ose ta graine », qui gérait la Pépicerie à la Pépinière, décidait d'arrêter son activité. Depuis, un travail de concertation a été mis en place pour accompagner l'association et lui permettre de poursuivre son but de distribuer les invendus. L'association a changé de nom et devient « La Pépicerie de Gland ». Elle a profité de revoir ses statuts pour intégrer les bénévoles et depuis peu, tous les mardis et mercredis de 18h00 à 19h30, la distribution d'invendus a pu reprendre.

Elle remercie M. Rupert Schilböck qui, en tant que trésorier, a fait un magnifique travail pour accompagner l'association, ce qui a permis à la ville de Gland de poursuivre son soutien financier.

- Nouvel espace social géré par Caritas : « La Tourelle » à Nyon propose dorénavant deux sortes d'accueil :
 - Accueil de nuit pour personnes sans abri : le centre offre 10 lits en chambres communes pour l'accueil de nuit. Les lits sont attribués chaque soir à 19h30 par l'équipe responsable. Chaque personne peut y séjourner au maximum 90 jours d'affilée.

Les places sont destinées en priorité aux Suisses et aux ressortissants étrangers ayant un permis B ou C. Les personnes sans permis de séjour obtiendront une place dans la limite des disponibilités.
 - Logements de transition : le centre offre 6 chambres meublées individuelles. Ces chambres pourront être occupées pendant plusieurs mois par des personnes à l'aide sociale, suivies par le Centre Social Régional (CSR) de Nyon. Il s'agit d'un système d'hébergement sur le long ou moyen terme avec un accompagnement social par le CSR et Caritas.

Le centre d'hébergement de Nyon permet donc d'offrir une solution d'urgence à toutes les personnes sans abri de la région de La Côte.

- Bus santé Unisanté : ce bus sera à Gland les 7 et 8 mars prochain, devant le Bâtiment communal. Une équipe de professionnels sera présente et effectuera des tests pour dépister les facteurs de risque des maladies cardiovasculaires et les interpréter. Elle proposera des conseils santé pour améliorer ou maintenir le capital santé. Les consultations du bus santé sont une manière concrète de prendre conscience de son état de santé général et constituent un encouragement à des comportements favorables à la santé. Grâce au soutien cantonal, chaque bilan, qui coûte en réalité CHF 150.- par personne, est facturé CHF 40.- à la population.
- Résidence au Théâtre de Grand-Champ : depuis quelques semaines, l'association « Rupille 7 » est en résidence au théâtre. Cette association est gérée par Mme Julie Annen, qui a obtenu le Prix culturel Région de Nyon en 2021. Le prochain spectacle est en pleine préparation et verra le jour en primeur à Gland en avril de cette année.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Sports

- Le programme « Bouge ! », édition 2022, sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres de la population et publié sur le site Internet de la Commune. Il contient de nombreuses informations, notamment la fermeture de la patinoire qui aura lieu le 4 mars 2022, avec un gala de patinage artistique par les élèves ayant suivi les cours durant cette année ainsi qu'une disco sur glace; une initiation au bowling le 6 mars 2022 et une initiation à l'escalade le 20 mars 2022, pour les enfants de 7 à 14 ans.
- Cette année, les mérites sportifs régionaux auront lieu le 31 mars 2022 à Gland, au Théâtre de Grand-Champ, dès 19h00.

Finances

- Un bouclage de crédit de préavis est annoncé, à savoir :

Préavis municipal n° 73/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant	
Crédit d'investissement accordé	CHF 324'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 315'744.83
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 315'744.83, soit 97.45 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 8'255.17
Amortissement cumulé au 10 février 2022	CHF 0.00
Solde à amortir au 10 février 2022	CHF 315'744.83

Il s'agit du préavis municipal pour lequel le Conseil communal avait décidé de rogner de 20 % le montant demandé. Malheureusement tout n'a pas pu être fait, comme l'expliquera plus en détail Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger dans ses communications.

- Le 28 février 2022, un emprunt de CHF 3 Mios auprès de Swissquote sera renouvelé et doublé, à hauteur de CHF 6 Mios, toujours à court terme, soit 3 mois, au taux de - 0,4 %.
- Comme le Conseil communal s'est quand-même largement renouvelé, le Service des finances réédite des séances d'explications sur les finances publiques. 2 soirées sont proposées au mois de mars pour les Conseiller-ère-s qui le souhaiteraient, afin de discuter, d'obtenir des explications classiques sur par exemple la marge d'autofinancement brute ou nette ou les amortissements, et de poser toute question quant aux finances communales. Les sessions auront lieu le mercredi 2 mars et le jeudi 17 mars 2022, à 19h00, dans un lieu qui sera communiqué ultérieurement. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement auprès de la secrétaire du Conseil communal.

Domaines

- Le bail à loyer de la Rue du Borgeaud 12, soit les locaux où se situent notamment le Service de la culture et le Service de la jeunesse, a été renouvelé aux mêmes conditions, si ce n'est une augmentation du loyer par rapport à l'indice suisse à la consommation.

Promotion économique

- Le Pop-Up Shop, situé à la Rue du Borgeaud 9, est prolongé pour une durée indéterminée, certainement jusqu'à fin février 2022. Le projet permet toujours pour l'instant d'animer cet espace en attendant le début des travaux afin d'accueillir des locataires à long terme, en l'occurrence 2 nouveaux commerces qui se trouvaient au Pop-Up Shop et qui ont pris un bail à long terme à cet endroit. Cette partie-là de l'objectif est donc réalisée.

L'objectif de ce Pop-Up Shop était également de faire en sorte que ces nouveaux commerçants testent leur activité pour voir si cette dernière fonctionnait. Cet objectif est également réalisé puisque 2 commerçants, à savoir Nutri Vrac et Tkap, se sont mis ensemble pour louer les locaux de l'ancienne laiterie à la Rue du Jura afin d'y ouvrir prochainement un commerce.

Il précise qu'il y a de la place, sur du court terme, pour accueillir encore quelques commerçants dans ce Pop-Up Shop jusqu'à la fin de l'existence de celui-ci. Il sera tenté de renouveler cette expérience à un autre endroit.

- Dans le cadre de l'établissement de la stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA), le Service de la promotion économique et le Service des bâtiments et de l'urbanisme mènent une étude sur le secteur Gland-ouest dans le but d'établir un diagnostic qui permettra de renforcer l'activité du secteur et son potentiel économique. Tous les propriétaires de terrains localisés dans le secteur en question seront contactés par le Service de la promotion économique afin de leur demander des informations sur les locaux disponibles et les types d'activités présents dans le secteur pour orienter des futures décisions stratégiques.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil de l'enfance, jeunesse et écoles)

- Les camps de ski ont malheureusement dû être annulés cette année pour les élèves du secondaire. La direction a vraiment pesé pendant longtemps le pour et le contre, mais vu le nid de Covid-19 qu'il y a dans les écoles – encore aujourd'hui il y a tous les jours une cinquantaine d'élèves testés positifs à la Covid-19 qui manquent les cours – la direction ne voulait pas prendre de risque, tout en sachant que, au secondaire, de nombreux élèves auraient dû se partager 2 chalets. Néanmoins, une journée de ski à Veysonnaz sera offerte aux 10S au mois de mars 2022. Cela ne remplacera évidemment pas un camp de ski, mais c'est déjà mieux que rien.

Pour leur part, les élèves de 8P ont pu partir en camps de ski, lesquels étaient beaucoup plus facile à organiser au vu du nombre d'élèves moins élevé qu'au secondaire.

- Le Réseau d'accueil des Toblerones gère les crèches et l'accueil familial de jour des 16 communes membres. Actuellement, 223 enfants sont inscrits sur une liste d'attente pour le mois de septembre 2022, ce qui est vraiment beaucoup. Un réel baby-boom est constaté et il y a pratiquement 6 à 7 inscriptions tous les jours. Il est essayé de trouver des solutions en demandant à toutes les communes de trouver des locaux et voir qui pourrait gérer ces structures. La crèche qui ouvrira au mois d'août 2022 à « La Combaz », où 44 places seront disponibles, est vraiment attendue avec impatience et permettra de soulager un peu la situation. Pour la ville de Gland, 108 places sont sur la liste d'attente. Et la ville de Gland reste vraiment la commune la plus attrayante dans la mesure où même les personnes habitant dans les villages alentours, si elles travaillent à Genève ou à Lausanne, essaient toujours de placer leurs enfants à Gland.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

Pour le dicastère du Service des bâtiments et de l'urbanisme de M. le Municipal Thierry Genoud :

- Concernant la surélévation du bâtiment scolaire Mauverney C, un appel d'offres en procédure ouverte a été effectué selon la Loi sur les marchés publics. Les travaux ont été attribués à l'entreprise DMBau AG, qui avait déjà construit les 2 niveaux existants du bâtiment.
- Le PA « La Lignière » sera mis à l'enquête publique dès le 9 mars 2022 pour 30 jours. Une séance de présentation publique est d'ores et déjà prévue et sera organisée le 16 mars 2022 à 19h00, à la Salle communale. Les Conseiller-ère-s y sont cordialement invité-e-s.
- S'agissant de la Salle communale, les travaux qui ont été validés par le Conseil communal auront lieu de mai à septembre 2022. Il y aura toujours la possibilité d'utiliser cette salle pour les manifestations qui ne pourraient pas être déplacées ailleurs, par exemple le dépouillement des votations.

Pour son dicastère :

- Mise à l'enquête « À la recherche d'une nouvelle ressource en eau » : en ce début de législature et avec l'arrivée de nouveaux-elles Conseiller-ère-s, elle souhaite prendre quelques minutes pour leur parler de l'eau potable de la Commune.

L'eau distribuée à Gland provient à 90 % de 3 sources communales et d'un trop-plein de réservoir venant d'un échange avec la commune de Begnins. Le 10 % restant provient du lac. En 2017, les communes de Gland, d'Arzier-Le Muids et de Genolier ont signé une convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de La Cézille. Cette entente a consolidé les liens de près de 20 ans pour l'exploitation de la station du Montant. La ville de Gland est la commune administrative de cette entente, c'est-à-dire qu'elle s'occupe du budget, du projet et de toute la partie administrative.

Ces dernières années, force est de constater que le déficit hydrique se répète, raison pour laquelle il est cherché à garantir la sécurité d'exploitation en eau par le captage d'une nouvelle ressource en eau souterraine, la nappe de La Cézille. En 2019 et en 2021, une consultation préalable des Services cantonaux a été réalisée. Cette année, une double enquête publique est prévue début mars, l'une au niveau cantonal pour la concession auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE), Domaine eaux souterraines, et l'autre auprès de communes territoriales pour les ouvrages. Les communes territoriales impactées par le projet sont Arzier-Le Muids, Genolier, Vich, Bassins et Begnins.

Bien qu'aucune enquête ne soit prévue pour la commune de Gland dans la mesure où elle n'est pas commune territoriale, le Service des infrastructures et de l'environnement souhaite informer ce soir le Conseil communal de la suite de la procédure. Les Conseiller·ère·s ont trouvé à leur place une plaquette de présentation de ce projet d'exploitation de la nappe de la Cézille, qui est si important pour la ville de Gland afin d'assurer un approvisionnement en eau adéquat.

- Plan des mobilités et du stationnement : le 24 juin 2021, le Conseil communal acceptait de financer l'élaboration d'un Plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS). Ce Plan directeur, une fois réalisé, servira de feuille de route pour réaliser différentes mesures. La première phase de travail s'est maintenant achevée, un diagnostic multimodal a été fait et les objectifs ont été fixés pour la suite. En marge de l'étude et pour consolider cette phase de diagnostic, un processus participatif sera prochainement mis en place pour recueillir l'avis et les idées des personnes qui pratiquent la mobilité dans la Commune, qu'elles soient résidentes ou pendulaires. Pour ce faire, un sondage sera d'abord déployé en collaboration avec le Service de la population, qui lui-même travaille sur la refonte des transports publics glandois. Ce sondage permettra de récolter des informations, mais aussi de sélectionner plusieurs personnes pour participer ensuite à 2 ateliers participatifs. Le premier atelier aura lieu en avril 2022 et son objectif principal sera de consolider cette première phase de travail. Pour la suite, il est prévu d'établir un concept multimodal qui établira lui-même des mesures concrètes et une planification de mise en œuvre des mesures. Une présentation publique de ce PDMS sera organisée au terme de cette démarche.
- Préavis municipal n° 73 relatif à la place de jeux du Temple : pour rappel, en juin 2020, le Conseil communal a validé le préavis municipal n° 73 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant. Le montant du crédit de CHF 405'000.- avait cependant été amendé par le Conseil communal par une réduction de 20 %. Ainsi, une enveloppe de CHF 324'000.- avait été allouée au préavis. Le projet prévoyait la rénovation de la place de jeux et l'aménagement d'un espace convivial dans le secteur de la Pépinière, tout en assurant une perméabilité et une ouverture piétonne entre les 2 secteurs. Les travaux ont débuté en juillet 2021 et se sont terminés en octobre 2021. L'ensemble du mobilier à la place de jeux a pu être mis en place. Dans le secteur de la Pépinière, la boîte à livres géante a été installée, ainsi que les tables, les bancs, les poubelles, la table de ping-pong, les éléments de Street Workout et les jardins de poche. Par contre, l'abri type préau qui était prévu et qui devait assurer une zone protégée pour les utilisateur·trice·s ainsi que les couverts pour les conteneurs n'ont pas pu être mis en place. Une enveloppe d'un peu plus de CHF 30'000.- aurait été nécessaire pour ces travaux. Cela démontre donc en effet que le préavis initial était justifié. Au vu de la situation, la Municipalité renonce à présenter un préavis complémentaire pour terminer ces aménagements, lesquels seront repris dans le cadre de la requalification de la Rue de la Gare dans le courant 2022. L'interface de la Rue de la Gare et de la Pépinière pourra ainsi être retravaillée.
- Chemin de la Crétaux et Rue du Perron nord : la prochaine étape des travaux va se situer maintenant le long du Domaine des Pins, sur le troisième tronçon, ce qui va impliquer de modifier les accès routiers. Des flyers et une communication sera faite aux habitant·e·s impacté·e·s par ces travaux.
- Le président rappelle aux Conseiller·ère·s que les membres de la Municipalité sont toujours à la disposition des différents partis politiques qui ne sont pas représentés au niveau de l'exécutif afin de partager ou de discuter de certains objets de leurs dicastères.

5. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- Mme Regina Bovet : déclare que le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a eu lieu le 15 décembre 2021 à Nyon. Les préavis n° 6 relatif au budget, n° 7 relatif aux indemnités 2022-2026, n° 8 relatif à la jonction autoroutière à Rolle et n° 9 concernant le soutien aux activités du Casino de Rolle pour la période 2022-2026 ont tous été acceptés. À cause de la crise sanitaire et de l'obligation du port du masque, aucun apéro n'a été servi. Toutes les informations sont consultables sur le site Internet de la Région de Nyon.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 15 relatif à la demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie

- Mme Léonie Wahlen, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis. La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : a une question pour Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger. Pourrait-elle lui expliquer exactement ce qu'est une ressourcerie, quels sont ses objectifs et dans quelle mesure celle-ci apportera quelque chose aux habitants de Gland ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : remercie Mme Véronique Villaine pour cette très bonne question, parce qu'une ressourcerie a une définition qui est variable dans les différentes communes et cela ne fonctionne pas toujours pareillement. Mais elle va expliquer aux Conseiller-ère-s exactement comment cela va se passer à Gland. La première chose, c'est qu'il y a en effet cet étage dédié pour une ressourcerie, laquelle sera exploitée par l'association Pro-Jet SA. L'idée est d'y accueillir des bénéficiaires, à savoir des personnes en réinsertion professionnelle, lesquels vont récupérer des objets, les retravailler, les retaper et leur donner une nouvelle vie. Il s'agit évidemment d'un travail, et pour valoriser ce dernier l'association Pro-Jet SA ne va pas donner ces objets ou les remettre gratuitement à disposition des glandois ou de toute autre personne qui viendrait dans cette ressourcerie. Ces objets seront donc revendus pour des petits budgets. La Municipalité est consciente que cela ne répond pas exactement au postulat que M. Patrick Messmer avait déposé à l'époque et a maintenant identifié un espace dans cette déchèterie – non pas à l'étage au niveau de la ressourcerie mais probablement au sous-sol – pour reprendre des objets qui sont en bon état, par exemple des tricycles ou d'autres choses. Un espace de stockage sera aménagé, et il est imaginé pouvoir ouvrir ponctuellement ce dernier à la population glandoise. À ce niveau-là, les glandois-es vont pouvoir venir prendre les éléments souhaités. Ce local ne pourra pas être ouvert de façon permanente, ceci pour des raisons de sécurité et afin d'éviter un éventuel business des objets à récupérer, mais il est imaginé l'ouvrir de manière ponctuelle. Elle espère ainsi avoir répondu à la question de Mme Véronique Villaine.

Elle aimerait aussi attirer l'attention des Conseiller-ère-s sur le fait qu'il y aura un vrai bâtiment, avec une exploitation de la déchèterie très différente. Cela peut évidemment stresser un certain nombre de personnes, des usagers, des gens qui vont l'utiliser. Une barrière sera mise en place, il ne sera plus possible d'y entrer avec le macaron comme d'habitude, et toute une série de choses vont changer pour les usagers mais aussi pour les exploitants, et elle renforce cela. Une période d'adaptation et d'accompagnement au changement sera faite, et elle demande à la population d'être vigilante et compréhensive par rapport à ces changements-là. Il est de toute façon prévu, sur les premiers 6 mois et sur la première année, de faire une série d'analyses et de voir comment cela fonctionne afin d'apporter certains ajustements en cas de besoin.

- Mme Regina Bovet : a une question concernant cette ressourcerie. Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger a expliqué que celle-ci sera ouverte à tout le monde, pour tout le district, pour toute La Côte. Comment cela sera-t-il géré ? Cette ressourcerie sera-t-elle mise dans un bâtiment à côté ? Parce qu'il faudra quand-même prévoir un badge pour les personnes non glandoises. Cela a-t-il déjà été pris en considération ? Des flyers seront-ils envoyés afin d'informer que cette ressourcerie est ouverte à tout le monde ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare qu'elle s'est peut-être mal exprimée. Elle pense que les Conseiller-ère-s ont pu voir les plans qui figuraient dans le préavis, mais elle peut volontiers les rappeler. Il y aura une entrée possible pour accéder à la ressourcerie et tout un chacun pourra y entrer. Ensuite, pour entrer à la déchèterie, il y aura une barrière, laquelle sera sujette à l'obtention d'un pass ou d'une carte d'accès, le processus ou en tout cas le logiciel qui sera utilisé pour accéder à la déchèterie n'est pas encore exactement identifié à ce jour. Mais le local qui sera ouvert de la ressourcerie gratuite sera destiné aux glandois-es, tandis la ressourcerie exploitée par l'association Pro-Jet SA sera elle ouverte à tout le monde.
- Mme Angelita Galvez : relève que, dans le rapport de la Commission technique, il est indiqué que « *les ordinateurs, les ampoules ou encore les piles ne pourront pas être récupérés* ». Cela implique-t-il aussi d'autres appareils du même genre, par exemple les télévisions ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'il y a peut-être une mauvaise compréhension. Évidemment que ce sont des objets que la déchèterie va accueillir et que la population va pouvoir amener. En revanche, comme il s'agit d'objets spéciaux, il ne sera pas possible de les remettre en circulation dans le cadre d'une ressourcerie.
- Mme Véronique Villaine : a une dernière question par rapport au bail qui sera signé avec l'association Pro-Jet SA. Les commissions mentionnent que cela sera bientôt fait, mais serait-il possible d'avoir un délai ? Cela a-t-il été fait entre-temps dans la mesure où les commissions ont déposé leurs rapports il y a déjà une dizaine de jours ? Quelle est la situation actuelle ?
- Mme Christine Girod : confirme que la signature du contrat a eu lieu récemment, suite à la négociation que Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger a eue avec l'association Pro-Jet SA.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis n° 15 relatif à la demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 500'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 464'000.-.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

7. Préavis municipal n° 16 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au chemin de Fontenailles

- La séance est fixée au mardi 1^{er} mars 2022 à 18h30, à la salle Léman du Bâtiment du Montoly, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Yvan Gremion, PS-Les Vert-e-s

Membres : Mme Carine Koller, GDG – M. Raphaël Grandjean, GDG – M. Adrian Hochreutener, PLR – M. Alain Pernet, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : a une remarque à faire à la Municipalité. En effet, elle trouve que les plans et la réalisation de ce préavis manquent un peu de clarté. Elle aimerait donc que la Municipalité amène à la Commission technique une vue d'ensemble du secteur. Dans le préavis, il y a beaucoup de schémas, de trottoirs, etc., mais elle a de la peine à se rendre compte de ce qui va réellement se passer. Elle aimerait donc que la Municipalité fournisse ces documents à la Commission technique.
- Mme Regina Bovet : a été très déçue et étonnée de voir qu'il n'y a rien d'indiqué sur les vélos, sur tout ce qui concerne les bikes. Pourquoi ne pas faire un bike-in au lieu d'un drive-in ? La question est ouverte, on pourrait y réfléchir. Elle a quand-même été étonnée de voir des informations dans la presse à ce sujet mardi matin alors que le groupe GDG s'est réuni lundi soir et que rien n'a été dit à ce sujet. Une fois de plus, la presse est avertie avant les Conseiller-ère-s. Alors elle insiste quand-même à ce qu'il soit réfléchi à cette question, parce que les vélos, c'est le futur à Gland, il faut y réfléchir.
- M. Michel Girardet : aimerait savoir si ces travaux sont liés spécifiquement à l'arrivée d'un McDonald's ou s'ils sont en rapport avec ce qui existe déjà. S'ils sont vraiment liés au McDonald's, il aimerait savoir si effectivement le début des travaux seraient conditionnés à un permis de construire du McDonald's ou non, et que cela soit mentionné dans le rapport de la Commission technique.
- M. Steve Binggeli : relève que, selon la presse, entre 1'500 et 2'000 véhicules emprunteront la route du McDonald's. Pour lui, se pose alors la question de l'utilisation du Chemin de Fontenailles depuis l'entreprise Helfer jusqu'à la Route Suisse. À cela va aussi naturellement s'ajouter le fait que beaucoup de personnes, notamment des jeunes, vont se rendre à cet endroit à pied, et peut-être pas seulement par l'Avenue du Mont-Blanc. Il s'interroge donc s'il ne serait pas nécessaire d'avoir une vision plus large de l'aménagement de cette zone du point de vue de la sécurité et éventuellement de devoir peut-être considérer l'aménagement d'un trottoir sur le passage entre la Route Suisse et l'entreprise Helfer.
- M. Yvan Gremion : demande s'il serait possible que les membres de la Commission technique se rendent sur place avant de démarrer la séance afin de bien pouvoir se rendre compte de comment cela va se passer ?
- M. Raphaël Grandjean : demande si la Municipalité pourrait donner aux Conseiller-ère-s les études de trafic qui ont été réalisées pour ce drive-in.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : peut déjà confirmer aux membres de la Commission technique qu'ils peuvent tout à fait se donner rendez-vous sur site et se retrouver directement là-bas.
- Mme Regina Bovet : a juste encore une petite demande à cette réalisation. Que veut dire, pour elle, chaque place de béton ? Cela signifie que l'on enlève quelque chose la chose à la terre. Alors elle demande à la Municipalité de réfléchir à remplacer les mêmes mètres carrés que ceux de chaque place de parc qui seront faites ou d'autres choses par de la verdure.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

8. Rapport de la Commission chargée de préavis sur la prise en considération de la motion de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants de notre marché hebdomadaire »

- Avant de donner la parole au rapporteur de la Commission, le président déclare que normalement et selon les instructions de la Préfecture, le Bureau doit étudier la motion ou le postulat qui a été présenté et en vérifier la conformité selon le Règlement du Conseil communal.

Il s'est permis de rappeler, en début de séance, les prérogatives d'initiative d'acceptation des règlements et des préavis, et que toute la partie opérationnelle et exécution fait partie des prérogatives de la Municipalité. Si le Conseil communal peut y émettre des souhaits et des demandes de bienveillance, il n'a pas la possibilité de donner à la Municipalité ni des ordres ni la façon de travailler. Dans ce sens, après discussion avec le Bureau et la Municipalité, cette dernière accepte de répondre au document qui a été présenté par M. José Caiano, sachant qu'elle est dans un projet d'élaboration de différents règlements et d'organisation et qu'elle tiendra compte des souhaits du Conseil communal au mieux de son organisation et des effets qu'elle pense indispensables.

- M. Maurizio Di Felice, premier membre et rapporteur de la Commission ad hoc, remercie tout d'abord la Municipalité qui a bien fait passer le message lors de la séance de Commission, par l'intermédiaire de son Municipal, avec sa vision d'ouverture d'esprit. Et c'est dans cet esprit-là toujours que les membres de la Commission ont travaillé pour ce rapport.

Il rappelle les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :

« Au vu de l'ouverture à la discussion, la Commission demande à ce que la Municipalité, lors de la réévaluation du Règlement de police et des différentes directives relatives au marché, étudie avec grande minutie les demandes suivantes :

- *Ouvrir une discussion avec l'Association Économique de Gland et Région (AEGR) afin d'étudier la faisabilité d'offrir la place pour 1 à 2 stands autogérés pour une meilleure visibilité de nos commerces et artisans locaux.*
- *Rédaction d'une charte visant à mettre en avant les bonnes pratiques réglant les us et coutumes des commerçants (par exemple annoncer son absence, etc.).*
- *Revue des règlements et directives (travail déjà en cours d'élaboration selon M. le Municipal Gérald Creteigny) tout en prenant en considération, dans la mesure de l'acceptable, les points soulevés par M. José Caiano dans sa motion et de les inclure dans le travail de réflexion. ».*

Il précise que le rapport de la Commission ad hoc n'a de valeur que si M. José Caiano maintient sa décision d'accepter de transformer sa motion en postulat, le cas échéant, la Commission ad hoc, à la majorité de ses membres, recommande de refuser sa prise en considération.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter de transformer la motion de M. José Caiano en postulat, de prendre en considération ce dernier et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

- Le président rappelle que la décision qui sera prise ce soir portera exclusivement sur la prise en considération et le renvoi ou non de cette motion, cas échéant de ce postulat, à la Municipalité pour traitement.
- La discussion est ouverte.
- M. José Caiano : déclare que tout a été dit par la Commission et il est évident qu'il suit cette dernière sur le positionnement. Il transforme donc sa motion en postulat et prie la Municipalité de prendre surtout les vœux en considération.
- Le président prend bonne note que M. José Caiano a décidé de transformer sa motion en postulat.
- M. Gérald Creteigny : relève qu'il est mentionné, à la fin de la première page du rapport de la Commission, que « *le marché est réglementé par l'art. 130 du Règlement de police* ». En réalité, l'art. 130 du Règlement communal de police confirme simplement que le Conseil communal a délégué à la Municipalité le fait de faire des règlements ou des directives pour les marchés. Cela ne veut rien dire d'autre et le « peut » signifie qu'il y a peut-être une période où il n'y a pas de marché et qu'il n'y a donc pas besoin de règlement, mais cela n'enlève rien à la valeur de cette délégation. En outre, puisque le président a rappelé la répartition des compétences entre le Conseil communal et la Municipalité, il souhaite à son tour citer l'art. 4 al. 13 de la Loi sur les communes concernant l'attribution des compétences au Conseil communal, qui mentionne que « *L'adoption des règlements, sous réserve de ceux que le Conseil a laissés dans la compétence de la Municipalité* ». On voit donc bien que cette différence est également inscrite dans la Loi sur les communes. Pour le reste, il remercie M. José Caiano d'avoir accepté de transformer sa motion en postulat, et la Municipalité se fera un plaisir de le traiter.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants de notre Marché hebdomadaire » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

9. Postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop »

- Le président passe la parole à M. Samuel Freuler pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

10. Postulat de M. Steve Binggeli et consorts, au nom du GDG, intitulé « La Glandoise : une promenade autour de la Ville pour notre bien-être »

- Le président passe la parole à M. Steve Binggeli pour le développement de son postulat, dont le contenu à l'air extrêmement intéressant.
- La discussion est ouverte.
- M. Rupert Schildböck : trouve que cela est une excellente idée et lui rappelle Vienne, sa ville natale à 1'000 km d'ici, où depuis une cinquantaine d'années il existe une route de 130 km en plusieurs étapes autour de la ville, comme proposé dans le postulat. C'est un très bon projet s'il se réalise. Il précise qu'il aimerait évidemment que la phrase « *La promenade devrait être accessible à toutes et tous* » implique qu'elle soit également utilisable si possible pour les poussettes, les chaises roulantes, la population à mobilité réduite, les personnes malvoyantes, etc., et que ce ne soit donc pas uniquement un chemin à travers un champ ou la forêt.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Steve Binggeli et consorts, au nom du GDG, intitulé « La Glandoise : une promenade autour de la Ville pour notre bien-être » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Rapport de la Commission de gestion concernant le dicastère bâtiments & urbanisme

- Mme Léonie Wahlen, rapporteur de la Commission de gestion (ci-après : COGES), rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - La COGES souhaiterait que la Municipalité informe régulièrement le Conseil communal et la population des avancées des projets concernant les rives du lac par des communications officielles.

- La COGES désire également que la Municipalité lui expose une vision détaillée des projets tout en assurant une certaine cohérence.

Elle lit ensuite les conclusions de dit rapport.

- Le président remercie la COGES pour ce rapport.
- La discussion est ouverte.
- Mme Christine Girod : aimerait apporter quelques éléments de réponse quant à la question qu'a posée la COGES dans ses conclusions, à savoir « *La Commission s'interroge sur le bienfondé du transfert du département de l'énergie et se demande si ces changements se sont avérés utiles.* ».

Tout d'abord, elle précise qu'il ne s'agissait pas d'un département de l'énergie, mais de 2 personnes qui étaient intégrées dans le Service des bâtiments et de l'urbanisme, lesquelles avaient pour mission le suivi du programme « Cité de l'énergie ». La Municipalité, dans sa nouvelle composition depuis le 1^{er} juillet 2021, a décidé de rapatrier ces 2 personnes au Secrétariat municipal, donc à l'Administration générale, et de créer un Office du développement durable. Ce ne sont donc plus 2 personnes se trouvant dans un Service, mais cela est devenu un Office à part entière. Comme déjà dit, initialement, le programme « Cité de l'énergie » était suivi en priorité, ainsi que bien entendu toute la question du suivi de l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, des citernes et des différents chauffages. Ce travail-là reste évidemment à l'Office du développement durable et la personne en charge de cela continue à avoir des discussions et à travailler en parallèle avec le Service des bâtiments et de l'urbanisme. Il ne s'agit pas de quelque chose de particulier à la ville de Gland. En effet, des travaux interservices sont souvent réalisés, et même si les collaborateur-trice-s ne font pas partie du même Service, il-elle-s travaillent souvent en commun.

Le second volet de cet Office du développement durable est bien entendu toute la transition énergétique, qui est arrivée beaucoup plus récemment. L'Office du développement durable a donc maintenant également la charge de mener des travaux par rapport à l'Agenda 2030 et au Plan climat en particulier. Il y a aussi tout le suivi de l'installation des panneaux photovoltaïques notamment, comme cela a été fait récemment au collège des Tuillières.

La version transversale a prévalu pour mener cette politique du développement durable en termes de réfections énergétiques des bâtiments bien entendu, mais aussi s'agissant de tout le volet de la transition énergétique. L'idée de mettre ces personnes dans un Office au Secrétariat municipal est précisément d'avoir une intervention dans tous les Services, d'avoir une vision égale et uniforme dans l'ensemble des Services pour l'application du développement durable. C'est une action transversale et, aux yeux de la Municipalité, il s'agit vraiment d'un atout dans cette mise en œuvre de politique énergétique, par son aspect transversal, par son aspect uniforme, et il est difficile de tirer un bilan très précis après 7 mois. Néanmoins, la Municipalité est ravie de cette solution parce que cela donne aussi une visibilité à son engagement par rapport à ces thématiques qui sont d'actualité pour les communes vaudoises et pour les communes en général.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

DIVERS

12. Divers et propositions individuelles

- Mme Véronique Villaine : déclare que le président a rappelé aux Conseiller-ère-s quels étaient les rôles et les devoirs de chacun-e. Très bien, merci. Elle aimerait aussi, en toute bienveillance, lui rappeler que le rôle d'un président est de rester neutre et de ne pas faire de commentaire sur la pertinence de l'un ou l'autre postulat qui lui est proposé.

- Mme Regina Bovet : déclare ce qui suit : « *Nous sommes plusieurs personnes de Gland à nous présenter en tant que candidats au Grand Conseil le 20 mars, comme le président l'a déjà cité avant. Pour être claire et transparente pour tous, sachez que cela prend du temps et de l'énergie. Moi je suis fière, même très fière, d'en faire partie, parce que j'ai été demandée par quelqu'un qui fait partie des Verts de La Côte. Je suis très fière pour Les Verts de La Côte, car défendre, avancer et mettre en valeur notre belle région et trouver des solutions responsables, ensemble, en espérant plus durables et moins polluantes pour le Canton, la Suisse et pour notre planète. Je vous invite messieurs-dames à aller glisser votre feuille de vote en faveur des représentants de Gland. Je vous remercie.* ».
- M. Steve Binggeli : a une question pour la Municipalité. Il n'y a pas longtemps, on a eu l'occasion de voir les bûcherons revenir pour faire ce que lui trouve parfois être un peu un massacre dans la forêt située au sud de la Ville. S'il a bien compris, sur la partie nord de la Route Suisse, l'objectif est aussi de replanter, mais du côté sud ce n'est vraisemblablement pas le cas. Depuis 20 ans bientôt qu'il habite ou qu'il fréquente les Résidences du Golf, il voit en fait que la forêt s'étiolle, qu'il n'y a plus beaucoup de grands arbres, et que par contre il y a des milliers de lauriers, espèce envahissante, qui sont en train de pousser. Il aimerait savoir quel pouvoir ou quel contrôle exerce la Municipalité sur les forêts qui, il pense, sont privées au sud de la Route Suisse afin de s'assurer qu'elles soient bien entretenues, pour s'assurer que l'essence des arbres qui s'y trouvent soit renouvelée et pour que la qualité de ce qui a été coupé soit retrouvée.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : remercie M. Steve Binggeli pour sa question. Elle regardera ce point et se mettra en contact avec lui. Elle ne sait pas si les forêts dont le précité fait état sont communales ou privées, cela vaudrait la peine de le savoir, et elle pourra avec plaisir faire un point sur la gestion des forêts glandoises prochainement.
- M. Nicolas Aeschmann : a une question concernant l'aménagement de la Rue de Mauverney, plus particulièrement le tronçon qui s'étend entre le collège et la Rue du Midi. Il s'agit d'un endroit où le trafic est particulièrement dense, et c'est aussi un chemin pour se rendre à l'école, ce qui explique que le quartier est limité à 30 km/h. Néanmoins, de nombreux véhicules circulent relativement vite et il note un manque de marquage au sol depuis les travaux de réfection. La Municipalité prévoit-elle la mise en place de marquages au sol ou d'autres dispositifs incitant à ralentir avant qu'un événement malheureux n'arrive ?
- M. Gérald Cretegy : répond que des Visi-Speed fleurissent parfois dans les rues, lesquels permettent de faire des comptages dans les 2 sens avec les vitesses. La Municipalité est en train d'établir une carte de ces vitesses afin de bien observer où il y a vraiment quelque chose à faire. Parce que l'on a parfois le sentiment que les véhicules roulent vite mais, en réalité, en prenant les résultats sur une semaine par exemple, on s'aperçoit que parfois ce n'est pas aussi rapide que cela et qu'au contraire c'est complètement dans la norme prévue. Dans ce cas-là, la Municipalité ne va naturellement pas établir quelque chose de particulier. Mais il ne peut pas répondre à M. Nicolas Aeschmann ce soir s'agissant de la situation qu'il décrit, il se renseignera et donnera des nouvelles ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 24 mars 2022 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h05.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le Président :


Rasul Mawjee



La secrétaire :


Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Plaquette relative au projet de captage de la nappe de la Cézille
3. Postulat de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants de notre Marché hebdomadaire »
4. Postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop »
5. Postulat de M. Steve Binggeli et consorts, au nom du GDG, intitulé « La Glandoise : une promenade autour de la Ville pour notre bien-être »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland